



SOS Loire Vivante

SOS Loire Vivante - ERN France



Aux rédactions :

Combien de 4x4, quads et motos devront encore supporter nos vallées ?

SOS Loire Vivante interpelle Madame la Ministre de l'écologie et du développement durable et Monsieur le Préfet de Haute-Loire sur les problèmes liés aux sports terrestres motorisés

Nous observons depuis quelques années et avec inquiétude, la forte augmentation de la fréquentation des véhicules terrestres motorisés dans les espaces naturels en général, sur les hauts bassins des rivières du Massif Central et particulièrement dans les hautes vallées de la Loire, de l'Allier et de leurs affluents.

Contrairement à ce qui est revendiqué par les pratiquants de ces activités, nous constatons une forte dégradation sur certains chemins par érosion accélérée et non un entretien, des perturbations du milieu naturel (pollution sonore en période de reproduction ou de nidification, dégradations directes des cours d'eau et de la végétation...), un fort dérangement des riverains et des autres usagers de l'espace (randonneurs, pêcheurs, professionnels de la montagne, de l'environnement, de la forêt...). Dans le département, certaines communes commencent à réagir face à ces menaces et à prendre des mesures pour limiter les dérangements occasionnés par ces sports dit "verts".

Cet engouement pour les sports motorisés provoque l'organisation de rencontres ou de compétitions grandeur nature. Bien qu'encore ponctuels à l'heure actuelle ces évènements sont de plus en plus nombreux. Même organisés et soumis à accord ils engendrent malgré tout des dommages directs ou indirects. Les impacts ne se limitent pas à l'évènement en lui-même, mais ils se font aussi ressentir en amont par les préparatifs et les entraînements, en aval par la généralisation de ces évènements qui font la promotion de l'activité et recrutent ainsi de nouveaux adeptes.

Les zones faiblement peuplées, comme la notre, sont plus facilement sujettes à devenir de grands terrains de jeux réservés aux véhicules terrestres motorisés. Une réglementation unique, interdépartementale ou interrégionale, basée sur la loi s'impose donc pour ces zones. C'est dans cette logique que nous avons sollicité Madame la Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable ainsi que Monsieur le Préfet pour que tout soit mis en place dans notre département pour faire respecter la réglementation de façon cohérente

Veillez trouver ci-joint les copies des lettres faites à Madame la Ministre du développement durable et à Monsieur le Préfet de Haute-Loire dans lesquelles nous leur demandons de mettre en place des mesures concertées pour accélérer le processus et limiter les impacts de ces activités.

Roberto EPPLÉ, Président
Le Puy en Velay le 08 décembre 2005